

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU)
Monsieur GRANJU (à Monsieur FABRE)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à madame GRIMAL)
Madame SEYTIER (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur BLANC)
Madame COULET (à Monsieur GUEUR)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)
Monsieur BECQUART (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame MEYZONNY (à Monsieur ABBES)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

EXCUSÉ :

Monsieur MARINO MORABITO

Le quorum est atteint

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2024.05.01 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA) -
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 -
PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Daniel FABRE)
(Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité)

Il est rappelé que conformément à la loi du 12 juillet 1999 organisant l'intercommunalité, la CCPA a établi son rapport d'activité et de développement durable 2022

Usé de réception en préfecture
001-210100046-20241018-DEL_2024_05_01-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024 1

Ce document retrace l'ensemble des actions menées par la CCPA au cours de l'exercice 2022 et rappelle :

1. La collectivité et le territoire
2. Les projets communautaires et les services :
 - L'aménagement et le développement du territoire
 - Les mobilités
 - L'habitat et le logement
 - La prévention et la gestion des déchets
 - La transition écologique et énergétique
 - Le développement économique et l'emploi
 - La promotion du tourisme
 - Les actions de proximité et la vie locale

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède :

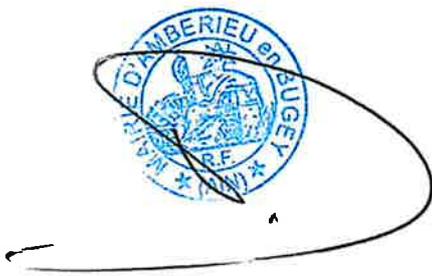
- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité et de Développement durable 2022 de la CCPA.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

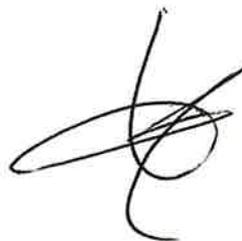
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 octobre 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the commune of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A black ink signature, consisting of several overlapping loops, is written over the page.



Accusé de réception en préfecture
001210100046-20241018-DEL_2024_05_01-DE
Date de télétransmission / 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024